

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 28 JUIN 2024****Délibération n° 019/2024**

Objet : Convention d'accompagnement pédagogique avec le CAUE dans le cadre de la stratégie éducative Climat-Air-Energie du territoire Provence Verte Verdon.

Annexe :

Convention d'accompagnement pédagogique avec le CAUE dans le cadre de la stratégie éducative Climat-Air-Energie du territoire Provence Verte Verdon.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 14 représentant 14 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Michel GROS.

Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI :**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M GROS – J GIULIANO – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – N RULLAN – D CLERCX
– G FABRE – E AUDIBERT – G FERRANTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – Y SOUQUES – C GHINAMO – P MOACHON

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) prévoit que le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon mette en œuvre l'action suivante : « Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance ».

Ainsi, l'élaboration d'une stratégie éducative climat-air-énergie est en cours de finalisation.

Toutefois, le syndicat a souhaité engager depuis 2022 la mise en place d'animations dans le cadre scolaire. Ces animations ont fait l'objet d'une convention de partenariat en date du 13 juillet 2022 avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var. Conclue pour un an, la convention est reconductible 3 fois tacitement.

Cette convention a pour caractéristiques :

Périmètre de la convention : périmètre du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Elèves concernés : élèves du cycle 3

Objectifs pédagogiques des accompagnements :

- Appréhender les notions de climat, de changement climatique, d'énergies renouvelables,
- Comprendre les liens entre énergies et changement climatique / pollution de l'air,
- Identifier les origines du changement climatique et de la pollution de l'air et les solutions pour limiter ces impacts des activités humaines,
- Appréhender les impacts des changements à venir et les solutions pour s'y adapter.

Modalités : chaque classe bénéficie de 3 sessions d'une demi-journée par an, et d'une visite de site si souhaitée.

Au cours de l'année 2022 – 2023, 9 classes du territoire ont bénéficié des interventions proposées par le SMPVV. Au cours de l'année 2023 – 2024 ce sont 17 classes qui en ont bénéficié, et le SMPVV vise une vingtaine de classes par an.

Cette année, le SMPVV propose d'enrichir le panel des interventions proposées aux enseignants par l'intermédiaire d'une convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Var, qui propose de traiter 3 thèmes en lien avec les enjeux du PCAET :

- La ville du futur sous l'angle de la mobilité,
- Construire pour demain,
- L'eau : mieux aménager pour s'adapter.

La convention, conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois tacitement, permettra de réaliser les interventions dans 10 à 15 classes chaque année. Elle répartit les rôles du SMPVV et du CAUE comme suit.

Le syndicat aura en charge :

- La diffusion auprès de l'Education Nationale et des communes du programme éducatif pour transmission aux écoles du territoire,
- La sélection, en lien avec l'Education Nationale, des classes qui pourront bénéficier des interventions,
- La diffusion de la liste des établissements retenus au CAUE
- L'organisation, en lien avec l'Education Nationale, de la demi-journée de formation des enseignants en début d'année scolaire,
- La fourniture aux enseignants du matériel pédagogique pour organiser une séance sur le climat et le changement climatique avec les élèves en amont des interventions du CAUE,

- La fourniture aux enseignants d'un document « droit à l'image » pour transmission au CAUE.

Le CAUE aura en charge :

- La construction du contenu des interventions,
- Le choix des prestataires dédiés aux actions, le CAUE pouvant s'appuyer sur ses compétences internes mais également sur des compétences externes,
- La demande d'agrément auprès de l'Eduction Nationale des référents et des prestataires,
- La coordination avec les enseignants pour identifier les dates, les lieux et déroulés des interventions, et leur communication auprès du Syndicat,
- L'animation des activités qu'il propose, dans les locaux prévus à cet effet par les écoles,
- La fourniture du matériel spécifique nécessaire pour assurer les actions pédagogiques,
- La remise de l'espace de travail mis à sa disposition à la fin de chaque séance et notamment de ce qui aura été déplacé pour les besoins de la médiation,
- La rédaction d'un bilan synthétique en fin d'année scolaire afin d'alimenter la réflexion sur d'éventuelles améliorations à envisager dans le dispositif et les interventions.

Cette convention fera l'objet d'une contribution forfaitaire annuelle du SMPVV au fonctionnement du CAUE d'un montant de 6 000 € nets de taxes (non assujetti à la TVA, art. 261-7-1 b du CGI).

Où l'exposé,

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la convention d'accompagnement pédagogique ci-jointe avec le CAUE dans le cadre de la stratégie éducative Climat-Air-Energie du territoire Provence Verte Verdon.
- **D'ACTER** le versement d'une contribution forfaitaire annuelle au fonctionnement du CAUE d'un montant de 6 000 € nets de taxes pour cette mission.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention ci-jointe d'accompagnement pédagogique avec le CAUE, et tout acte se rapportant à cette démarche.
- **DE PRECISER** que cette dépense est prévue au BP 2024.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS